



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2023-39

Objet : Demande d'une subvention du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un immeuble dégradé pour le projet d'habitat inclusif

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

DECIDE

- **De solliciter** les subventions suivantes pour l'acquisition de l'immeuble situé au 25 rue Léon Cladel afin d'y créer des logements inclusifs :

Dépenses prévisionnelles

Frais d'acquisition : 154 000 €

Frais de notaire : 11 550 €

Frais d'études (diagnostic structure, thermique) : 5 600 €

Montant de l'acquisition : 171 150 €

Financement sollicité

- Subvention Etat : 41 737,50 €
- Subvention Conseil Départemental : 19 200 €
- Commune de Lafrançaise : 110 212,50 €

Soit un total : 171 150 €

- **D'engager** toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet et des demandes de subventions.

Fait à Lafrançaise,

Le 18 décembre 2023.



Le Maire,
Thierry DELBREIL

Lafrançaise